
Financial statements of
États financiers de
The CODE Foundation
La Fondation CODE

March 31, 2024
31 mars 2024

Independent Auditor's Report	1-4	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of financial position	5	État de la situation financière
Statement of revenue and expense and changes in fund balances - General Fund	6	État des produits et des charges et l'évolution des soldes de fonds - Fonds général
Statement of cash flows	7	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	8-14	Notes complémentaires

Independent Auditor's Report

To the Members of
The CODE Foundation

Opinion

We have audited the accompanying financial statements of the CODE Foundation (the "Foundation"), which comprise the statement of financial position as at March 31, 2024, and the statements of revenue and expense and changes in fund balances - General Fund and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Foundation as at March 31, 2024, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Foundation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation CODE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation CODE (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des produits et des charges et l'évolution des soldes de fonds - Fonds général, et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Foundation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Foundation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Foundation's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Foundation's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Foundation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Foundation to cease to continue as a going concern.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
September 12, 2024

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 12 septembre 2024

The CODE Foundation
Statement of financial position
As at March 31, 2024

La Fondation CODE
État de la situation financière
au 31 mars 2024

	2024	2023	
	\$	\$	
Assets			Actif
Current assets			À court terme
Cash	40,253	9,017	Encaisse
Accounts receivable	4,653	8,686	Débiteurs
Prepaid expenses	2,981	2,320	Frais payés d'avance
	47,887	20,023	
Investments in pooled funds (Note 3)	20,590,022	19,793,032	Placements dans des fonds en gestion commune (note 3)
	20,637,909	19,813,055	
Current liabilities			Passif à court terme
Accounts payable and accrued liabilities (Note 5)	87,916	107,340	Créditeurs et charges à payer (note 5)
Fund balances			Soldes de fonds
General	12,264,993	11,420,715	Fonds général
Endowment (Note 4)	8,285,000	8,285,000	Dotations (note 4)
	20,549,993	19,705,715	
	20,637,909	19,813,055	

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approved by the Board of Directors

Au nom du conseil d'administration

Cathy Carlin

Cathy Carlin

12 September 2024

Chair / Président du Conseil d'administration

Pauline Port

Pauline Port

12 September 2024

Treasurer / Trésorier

The CODE Foundation
Statement of revenue and expenses and changes
in fund balances – General Fund
Year ended March 31, 2024

La Fondation CODE
État des produits et charges et l'évolution
des soldes de fonds - Fonds général
Exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023	
	\$	\$	
Revenue			Produits
Designated gifts (Note 5)	—	18,832	Dons désignés (note 5)
Donations	10,092	3,389	Dons
Investment income (Note 3)	2,686,524	398,559	Revenus de placements (note 3)
	2,696,616	420,780	
Expenses			Charges
Portfolio management	99,599	99,653	Gestion du portefeuille
Administration (Note 5)	45,344	25,555	Administration générale (note 5)
Board	4,173	3,684	Conseil d'administration
	149,116	128,892	
Excess of revenue over expenses before donations to CODE	2,547,500	291,888	Excédents des produits par rapport aux charges avant dons à CODE
Donations to CODE (Note 5)	(1,703,222)	(1,429,843)	Dons à CODE (note 5)
Excess (deficiency) of revenue over expenses	844,278	(1,137,955)	Excédents (insuffisance) des produits par rapport aux ch
Fund balances, beginning of year	11,420,715	12,558,670	Solde du fonds au début de l'exercice
Fund balances, end of year	12,264,993	11,420,715	Solde du fonds à la fin de l'exercice

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2024 \$	2023 \$	
Operating activities			Activités de fonctionnement
Excess (deficiency) of revenue over expenses	844,278	(1,137,955)	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
Items not affecting cash			Élément sans incidence sur l'encaisse
Change in fair value of investments	(1,791,898)	2,298,941	Variation de la juste valeur des placements
Realized gains on disposal of investments	(101,273)	(1,882,111)	Gains sur la cession des placements
Net change in non-cash working capital items			Variation nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation
Accounts receivables	4,033	(4,774)	Débiteurs
Prepaid expenses	(661)	(293)	Frais payés d'avance
Accounts payables and accrued liabilities	(19,424)	(99,835)	Créditeurs et charges à payer
	(1,064,945)	(826,027)	
Investment Activities			Activités d'investissement
Purchase of investments	(2,795,042)	(22,751,157)	Acquisitions des placements
Proceeds on disposal of investements	3,891,223	23,563,069	Produits de la cession des placements
	1,096,181	811,912	
Net change in cash	31,236	(14,115)	Variation nettes de l'encaisse
Cash, beginning of year	9,017	23,132	Encaisse au début de l'exercice
Cash, end of year	40,253	9,017	Encaisse à la fin de l'exercice

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Purpose of the organization

The CODE Foundation ("the Foundation") is incorporated under the *Canada Not-for-Profit Corporations Act*. The Foundation was established to support the activities of CODE. The Board of Directors of CODE are the members of the Foundation's Board of Directors. The Foundation and CODE are associated registered charities.

As a registered charity under subsection 149(1)(f) of the *Income Tax Act*, the Foundation is exempt from income taxes.

2. Significant accounting policies

Management has prepared the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations. The financial statements include the following significant accounting policies.

Financial instruments

Initial measurement

Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in arm's length transactions are initially recognized at fair value when the Foundation becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument. Financial assets and financial liabilities originated or exchanged in related party transactions, except for those that involve parties whose sole relationship with the Foundation is in the capacity of management, are initially recognized at cost.

The cost of a financial instrument in a related party transaction depends on whether the instrument has repayment terms. The cost of financial instruments with repayment terms is determined using its undiscounted cash flows, excluding interest and dividend payments, less any impairment losses previously recognized by the transferor. The cost of financial instruments without repayment terms is determined using the consideration transferred or received by the Foundation in the transaction.

1. Nature de l'organisme

La Fondation CODE («la Fondation») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation a été créée afin de soutenir les activités de CODE. Les membres du Conseil d'administration de CODE sont les membres du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation et CODE sont des organismes de bienfaisance enregistrés associés.

A titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est exonérée d'impôts.

2. Principales méthodes comptables

La direction a dressé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

2. Significant accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

Subsequent measurement

All financial instruments are subsequently measured at amortized cost except for the following:

- a) Investments in unlisted shares, which are measured at cost less any reduction for impairment;
- b) Investments in listed shares and derivative financial instruments that are not designated in a qualifying hedging relationship, which are measured at fair value at the balance sheet date. The fair value of listed shares is based on the latest closing price, and the fair value quote received from the bank counterparty is used as a proxy for the fair value of derivative financial instruments.

Unrealized gains and losses on listed shares are included in Investment income in the Statement of Revenue and Expenses and Changes in Fund Balances – General Fund.

Transaction costs

Transaction costs related to financial instruments subsequently measured at fair value are expensed as incurred. Transaction costs related to other financial instruments are added to the carrying value of the asset or netted against the carrying value of the liability and are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method. Any premium or discount related to an instrument measured at amortized cost is amortized over the expected life of the item using the effective interest method and recognized in net earnings as interest income or expense.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments suivants :

- a) Les placements en actions non cotées, lesquels sont évalués au coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, le cas échéant;
- b) Les placements en actions cotées ainsi que les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, lesquels sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actions cotées est établie à partir du dernier cours de clôture et le cours de la juste valeur reçu de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées sont inclus dans la rubrique Revenus de placements dans l'état des produits et charges et l'évolution des soldes de fonds – Fonds général.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Significant accounting policies (continued)

Financial instruments (continued)

Impairment

With respect to financial assets measured at cost or amortized cost, the Foundation recognizes an impairment loss, if any, in net earnings when there are indicators of impairment and it determines that a significant adverse change has occurred during the period in the expected timing or amount of future cash flows. When the extent of impairment of a previously written-down asset decreases and the decrease can be related to an event occurring after the impairment was recognized, the previously recognized impairment loss is reversed to net earnings in the period the reversal occurs.

Fair value

The fair value of the Foundation's financial instruments approximates their carrying value due to their short-term nature with the exception of investments as disclosed in Note 3.

Related party transactions

Related party transactions in the normal course of operations are recorded at exchange amounts.

Fund accounting

In accordance with the principles of fund accounting, the Foundation maintains its accounting records to ensure that limitations and restrictions placed on the use of available resources are observed.

General Fund

The General Fund accounts for the operations and administrative activities of the Foundation. This Fund reports unrestricted resources.

Endowment Fund

The Endowment Fund accounts for contributions which are to be held in perpetuity.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Juste Valeur

La juste valeur des instruments financiers de la Fondation se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme, à l'exception des placements, tel que décrit à la note 3.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés dans le cours normal des activités sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Fund accounting

Conformément aux modalités de la comptabilité par fonds, la Fondation tient ses livres comptables de façon à assurer que les limites et les restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles soient observées.

Fonds général

Le Fonds général enregistre les opérations et les activités administratives de la Fondation. Ce fonds enregistre les ressources non affectées.

Fonds de dotations

Le Fonds de dotations enregistre les apports à maintenir jusqu'à perpétuité.

2. Significant accounting policies (continued)

Revenue recognition

The Foundation follows the restricted fund method of accounting for contributions.

Unrestricted contributions are recognized as revenue of the General Fund in the period received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Externally restricted contributions, including endowment contributions, are recognized as revenue of the appropriate fund in the year received.

Restricted contributions, for which the Foundation has no corresponding restricted fund, are deferred and recognized as revenue in the General Fund in the year in which the related expenses are incurred.

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and the disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expense during the reporting period. Significant areas requiring the use of management's estimates include the collectability of accounts receivable, amount of accrued liabilities and fair value of investments. Actual results could differ from those estimates.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

La Fondation suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour enregistrer les apports.

Les apports qui ne sont pas soumis à des affectations sont constatés comme revenus dans le Fonds général dans la période où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception du montant est raisonnablement assurée.

Les apports soumis à des affectations d'origine externe incluant les fonds de dotations, sont constatés comme revenus dans le fonds approprié l'année où ils sont reçus.

Les apports affectés pour lesquels la Fondation n'a pas de fonds affectés correspondants sont reportés et constatés comme revenus dans le Fonds général au cours de l'exercice où les charges afférentes sont engagées.

Utilisation d'estimation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentes et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les domaines importants nécessitant l'utilisation d'estimations par la direction comprennent la possibilité de recouvrement des débiteurs, le montant des charges à payer et la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Investments

3. Investissements

	2024		2023		
	Fair value		Fair value		
	Juste valeur		Juste valeur		
	\$	%	\$	%	
Pooled Funds					Fonds en gestion commune
Money Market Fund	788,839	3.8	555,938	2.8	Marché monétaire
Bond Funds	3,759,055	18.3	3,818,309	19.3	Fonds d'obligations
	4,547,894	22.1	4,374,247	22.1	
Equity Funds					Fonds d'actions
Canadian	6,291,392	30.6	6,119,326	30.9	Canadiennes
Global	4,164,689	20.2	4,044,322	20.4	Mondiaux
International	4,119,473	20.0	4,141,308	20.9	Internationales
	14,575,554	70.8	14,304,956	72.3	
Alternatives					Alternatifs
Real Estate	1,031,126	5.0	1,042,607	5.3	Immobiliers
Infrastructure	435,448	2.1	71,222	0.4	Infrastructure
	1,466,574	7.1	1,113,829	5.6	
	20,590,022	100.0	19,793,032	100.0	

Investment income consists of:

Les revenus des placements sont composés de ce qui suit :

	2024	2023	
	\$	\$	
Changes in fair value of investments	1,791,898	(2,298,942)	Variations de la juste valeur des placements
Realized gains on disposal of investments	101,273	1,882,111	Gain sur la cession des placements
Interest, dividends and capital gains	793,354	815,390	Intérêts, dividendes et gains capital
	2,686,525	398,559	

Determination of fair value

Investments in pooled funds are measured at fair value, based on the quoted market values of the underlying securities held. Changes in fair value are recognized in statement of revenue and expenses.

Détermination de la juste valeur

Les placements dans des fonds en gestion commune sont évalués à la juste valeur d'après le cours de marché des titres sous-jacents détenus. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des produits et des charges.

Financial risk

The financial risk is the risk to the Foundation's earnings that arises from fluctuations in interest rates and foreign exchange rates, and the degree of volatility of these rates. The Foundation does not use derivative instruments to reduce its exposure to interest and foreign currency risk.

Risque financier

Le risque financier est le risque auquel est exposé le bénéfice de la Fondation et qui découle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, et du degré de volatilité de ces taux. La Fondation n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque d'intérêt et de devises étrangères.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instruments will fluctuate because of changes in interest rates. The Foundation is exposed to interest rate risk primarily on its bond fund and money market investments.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt principalement sur le fonds d'obligations.

3. Investments in pooled funds (continued)

Credit risk

Credit risk arises from the potential that a counterparty will fail to perform its obligations. The Foundation's main exposure to credit risk comes from its investments in pooled bond funds, real estate funds, and infrastructure funds.

Concentrations of credit risk exist when a significant proportion of portfolio investments are invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions.

The Foundation has addressed the investment risk by adopting an approach whereby investments are diversified in pooled funds of its investment manager.

Foreign currency risk

Foreign currency exposure arises from the Foundation's holdings in non-Canadian denominated investments which as at March 31, 2024 include direct holdings of \$8,284,162 (\$8,185,630 in 2023) and holdings via the infrastructure funds.

4. Endowment fund

Cumulative externally restricted contributions made by CODE Incorporated of \$8,285,000 are to be held in perpetuity by the Foundation. CODE was the sole shareholder of CODE Incorporated.

3. Placements dans des fonds en gestion commune (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. La Fondation s'expose au risque de crédit principalement à cause des sommes investies dans un fonds en gestion commune d'obligations des fonds immobiliers et des fonds d'infrastructure.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires.

La Fondation a pris en main le risque de placement en adoptant une méthode selon laquelle les placements sont effectués dans des fonds communs de placement de son gestionnaire de placements.

Risque de conversion de devises

L'exposition aux devises découle des avoirs de la Fondation dans des placements non libellés en dollars canadiens qui, à compter de le 31 mars 2024 comprend des avoirs directs de 8 284 162 \$ (8 185 630 \$ en 2023) et des avoirs via les fonds d'infrastructure.

4. Fonds de dotations

Les apports grevés d'une affectation externe cumulatifs faits par CODE Incorporated de 8 285 000 \$ doivent être détenus à perpétuité par la Fondation. CODE était l'unique actionnaire de CODE Incorporated.

	2024		2023
	\$		\$
Amounts restricted in perpetuity			Montants affectés à perpétuité
2006	1,200,000	1,200,000	2006
2005	5,585,000	5,585,000	2005
2000	1,500,000	1,500,000	2000
	8,285,000	8,285,000	

5. Related party transactions

The Foundation was charged administration fees of \$20,000 (\$20,000 in 2023) by CODE during the year.

CODE donated nil (\$18,832 in 2023) to CODE Foundation representing bequests received during the year.

Donations of \$1,703,222 (\$1,429,843 in 2023) were made to CODE during the year, which consisted of restricted and unrestricted amounts as follows:

	2024	2023	
	\$	\$	
Unrestricted	650,000	737,284	Non affectés
Restricted	1,053,222	692,559	Affectés
	1,703,222	1,429,843	

Restricted donations of \$322,582 were deferred by CODE as at March 31, 2024 (\$191,403 in 2023).

These transactions are recorded at the exchange amount, which is the amount established and agreed to by the related parties involved.

Included in accounts payable and accrued liabilities is \$26,435 (\$45,703 in 2023) owing to CODE. This amount is non-interest bearing and has no specified terms of repayment.

6. Comparative figures

Certain prior year comparative figures have been reclassified to conform with the current year's presentation.

5. Opérations entre apparentés

CODE a facturé des frais d'administration de 20,000 \$ (20 000 \$ en 2023) à la Fondation au cours de l'exercice.

CODE a fait don de nul (18 832 \$ en 2023) à la Fondation CODE représentant les legs reçus au cours de l'année.

Des dons de 1 703 222 \$ (1 429 843 \$ en 2023) ont été faits à CODE au cours de l'exercice qui consistaient en des montants affectés et non affectés comme suit :

Des dons affectés de 322 582\$ ont reportés par CODE au 31 mars 2024 (191 403 \$ en 2023).

Ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange, qui correspond au montant établi et convenu par les parties liées en cause.

Les créiteurs et charges à payer comprennent un montant de 26 435 \$ (45 703 \$ en 2023) à payer à CODE. Ce montant ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement précises.

6. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives de l'année précédente ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours.